

Image not found or type unknown



Location et bail pour les "sans papiers"

Par **Marastef**, le **15/02/2010** à **18:08**

Bonjour,rnrnje voudrai savoir su une personne "sans papier" et qui n'a fait aucune démarche pour régulariser sa situation, peut signer un bail de location . Le seul document que la personne possède, étant la carte d'identité d'un pays non européen. rnrnMerci